

CONTRAT ETUDIANT

MOBILITE INTERNATIONALE
Année universitaire

Nom : Prénom :
Sexe : F M Autre Date et lieu de naissance :
Adresse géographique :
Adresse postale :
Email Tél :
Numéro étudiant :

Etablissement d'origine

Nom de l'établissement : Université de la Polynésie française (UPF).

Adresse : Campus d'Outumaoro - Punaauia.
B.P. 6570 - 98702 Faa'a - Tahiti - Polynésie française.

Inscription au moment du départ en : exemple : L2 LEA

Responsable pédagogique :

Etablissement d'accueil

Nom de l'établissement :

Période d'études : du au

Nom du programme d'études : Programme d'échanges d'étudiants

3- Financement :

- L'étudiant-e signataire veille à prévoir un budget suffisant pour sa mobilité et à régler les diverses dépenses telles que l'achat du billet d'avion, éventuellement les coûts engendrés pour l'obtention du visa d'études selon la destination choisie, la souscription à une couverture étudiante internationale, les frais de logement et de subsistance à l'étranger...
- En cas d'obtention d'une aide à la mobilité internationale, l'étudiant-e signataire s'engage à rembourser totalement ou partiellement l'allocation perçue en cas de :
 - désistement ou d'interruption de son séjour sauf en cas de force majeure ;
 - non satisfaction aux exigences de son programme d'études à l'étranger ;
 - non transmission des justificatifs de présence demandés.

4 - Droits et devoirs :

. L'étudiant-e bénéficiant de l'échange aura sur place les mêmes droits que les étudiant-e s inscrits à plein temps dans l'université d'accueil, et les mêmes devoirs de respect de la réglementation des études et du règlement intérieur (organisation et fonctionnement de l'université, hygiène, sécurité...) au sein même de cet établissement.

. L'étudiant-e admis-e en échange international paiera les droits d'inscription dans son université d'origine avant son départ et sera exempté du règlement des frais de scolarité par l'établissement d'accueil. Il ou elle devra prévoir le budget nécessaire à son séjour à l'étranger.

. La scolarité suivie au sein de l'université d'accueil pour une durée de un ou deux semestres au maximum en tant qu'étudiant visiteur ne confère aucun diplôme international. Le diplôme décerné est celui de l'Université de la Polynésie française, en cas de réussite aux examens et après validation des équivalences à l'UPF, conformément au contrat d'études ECTS établi avant le départ en mobilité de l'étudiant-e .

. L'étudiant-e s'engage à respecter les modalités du programme d'échange et à suivre uniquement les enseignements approuvés par son Responsable pédagogique. Il ou elle fera obligatoirement parvenir à son établissement d'attache :

- le **contrat d'études** signé par l'établissement d'accueil ;
- une **attestation de présence** mensuelle s'il ou elle bénéficie d'une aide à la mobilité internationale (AMI ou Erasmus) ;
- le **relevé de notes** établi par l'établissement d'accueil ;
- un **rapport destiné à relater son séjour d'études à l'étranger** à l'issue de sa période de mobilité.

• **Pour toute modification du programme d'études** une fois sur place, l'étudiant-e doit recueillir l'avis de son Responsable pédagogique à l'UPF. Les modifications approuvées devront être portées sur la page du contrat d'études prévue à cet effet.

• L'établissement d'origine dans lequel l'étudiant-e est inscrit-e, décline toute responsabilité en cas d'accident, de maladie, de blessure, de perte ou de dommages causés à des personnes ou à des biens, découlant de quelque façon que ce soit, des activités concernées par la matière du présent contrat. **L'étudiant-e est tenu-e de prendre une assurance pour son voyage et pour toute la durée de son séjour à l'étranger : il ou elle doit être en mesure de présenter un justificatif de couverture médicale internationale avant son départ.**

• **Partir en mobilité dans le cadre d'un programme d'échange international est une véritable chance, l'UPF compte sur vous pour la représenter dignement** au sein de l'université d'accueil.

ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Le Président,

Pr Patrick CAPOLSINI

Date :

ETUDIANT-E :

Mention manuscrite "lu et approuvé" :

Signature:

Date :